

N° 2024-032

VOTE DES AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de mettre en place une procédure d'Autorisation de Programme (AP) / Crédits de paiement (CP) pour un programme d'investissement s'échelonnant sur plusieurs exercices, de façon à :

- Faciliter l'arbitrage des élus sur la faisabilité des projets, pour des investissements impactant les budgets futurs;
- Accroître la visibilité de ces opérations en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à leur réalisation;
- Limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources au fur et à mesure;
- Augmenter le taux de consommation des crédits inscrits au budget et supprimer pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un projet d'investissement pluriannuel. Elles sont déclinées en plusieurs enveloppes successives: les CP, qui constituent la limite supérieure des dépenses

pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Le Président propose de mettre en place ou modifier une autorisation de programme pour chacun des projets structurants suivants, conformément au débat d'orientation budgétaire 2024. Celui-ci a démontré la faisabilité à financer ces opérations, en tenant compte des marges de manœuvres dégagées par la capacité d'investissement de la COVA sur les 3 prochaines années.

Budget Principal / Autorisations de programme (AP) en € / 2024								
Code	Libellé	Coût initial	Révision	Total AP	Observations			
VOIE VERTE	Travaux voie verte jusqu'à Centron	3 568 000	-3 466 610	101 390	En attente arbitrage selon différents scénarios			
CTC	Centre technique communautaire	985 000	1 620 736	2 605 736	En attente arbitrage selon différents scénarios			
MALADIÈRE	Requalification stade de la Maladière	2 222 000	694 168	2 916 168	Opération clôturée en 2023			
COVA	Accueil de Loisirs et siège administratif	100 000	7 116	107 116	En attente cahier des charges			
Total		6 875 000	-1 144 590	5 730 410				

Budget Principal / Crédits de paiement (CP) en € / 2024								
Code	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions			Total CP
					2024	2025	2026	
VOIE VERTE	Travaux voie verte jusqu'à Centron	12 570	11 820	0	77 000			101 390
CTC	Centre technique communautaire	13 739	3 339	51 658	1 457 000	1 080 000		2 605 736
MALADIÈRE	Requalification stade de la Maladière		48 663	2 867 505				2 916 168
COVA	Accueil de Loisirs et siège administratif			7 116	100 000			107 116
Total		26 309	63 822	2 926 279	1 634 000	1 080 000	0	5 730 410

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les autorisations de programme du budget principal.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX